

Je soussigné,

NOMPrénom

Président de

accepte au nom de mon association, l'ensemble des objectifs de la fédération Nord Nature Environnement inscrits à l'article 2 des statuts de celle-ci (notés au verso) et m'engage à les respecter.

A, le

Signature

A retourner à Nord Nature Environnement, avec signature du Président, pour présentation de la demande d'affiliation au Conseil d'Administration.

Joindre les statuts de l'association, la date et le numéro de leur dépôt à la Préfecture et au Journal Officiel.

Extrait des statuts de la fédération Nord Nature Environnement

Article II

Cette association a pour objet :

- de mener des actions pour la sauvegarde des milieux de vie et des espèces vivantes (faune et flore), au niveau local (toute commune de la région et des départements limitrophes si nécessaire) départemental, régional, national, voire planétaire
- de promouvoir la restauration des milieux et des sites dégradés pour leur permettre de retrouver leur équilibre écologique et pour améliorer l'environnement
- d'agir afin que les milieux créés, utilisés ou aménagés par l'homme soient respectueux des équilibres écologiques essentiels, que les activités humaines dans les divers domaines concernés (urbanisme, industries, agriculture, énergie, transports, sociologie, économie, aménagements, sports et loisirs...) s'accordent avec les grands principes du développement soutenable
- d'agir pour la préservation de la vie, de la santé et de la qualité de vie.

L'association s'efforce d'atteindre ces buts par tous les moyens appropriés :

1°) Indépendance vis-à-vis de toute option dogmatique, politique, philosophique ou religieuse et de tout pouvoir politique ou administratif

2°) Education et information de tous les publics par tous les moyens appropriés

3°) Etude des milieux naturels ou aménagés par l'homme par toute recherche, toute enquête, étude d'impact de tout aménagement ou action humaine, et tous travaux se rapportant directement ou indirectement à ces questions, éventuellement dans le cas de contrats et avec la collaboration de personnes compétentes, bénévoles ou rémunérées

4°) Inventaire des milieux régionaux qui méritent d'être sauvegardés ou restaurés, ainsi que des espèces vivantes, en particulier des espèces menacées

5°) Sauvegarde des milieux naturels par tous les moyens légaux et gestion, éventuellement avec d'autres organismes, du patrimoine naturel, esthétique et culturel, à l'aide de personnel bénévole ou rémunéré

6°) Recours en justice en faveur de la protection de la nature, de l'environnement et du patrimoine naturel par l'application du droit international, communautaire et national

7°) Concertation et participation avec tous organismes publics ou privés, administratifs ou politiques en vue de la sauvegarde de la nature et de l'environnement

8°) Coopération, au besoin par adhésion ou affiliation, avec toute fédération, tout organisme ou tout groupement qui pourrait aider à la réalisation des buts de l'association et, en particulier, avec toutes les instances scientifiques compétentes

9°) Défense de la nature et de l'environnement dans le sens de l'intérêt général et non d'intérêts privés, locaux, catégoriels ou momentanés